Liste de contrôle pour la prévention du COVID-19

Lignes directrices sectorielles

Dernière mise à jour : 10 juin 2020

L'État du Maine a adopté une approche progressive pour permettre aux entreprises de l'État d'ouvrir en toute sécurité au moment opportun. Cette approche est soutenue par la science, l'expertise en matière de santé publique et la collaboration du secteur. Le plan est disponible sur www.maine.gov/covid19/restartingmaine.

Ce document fait partie des nombreux documents d'orientation que l'État du Maine a préparé à l'intention des entreprises afin qu'elles puissent s'organiser et respecter les directives sanitaires pour ouvrir en toute sécurité. Veillez à associer ce document avec le document d'orientation générale qui s'applique à tous les secteurs, disponible sur maine.gov/decd.

Veuillez noter : ce document peut être mis à jour au fur et à mesure que des informations et des ressources supplémentaires deviennent disponibles.

Phase 1 : Salons de coiffure et de beauté

Toutes les normes existantes de sécurité, d'hygiène et de contrôle des infections établies par le département d'octroi de licence pour les salons de coiffure et de beauté (Barbering and Cosmetology Licensing Program) sont toujours en vigueur et applicables. Référence, Réglementation Chapitres 20 et 26, disponible ici https://www.maine.gov/sos/cec/rules/02/chaps02.htm#041

Conseils généraux

- Exigez du personnel, des fournisseurs, et des clients qu'ils maintiennent, dans la mesure du possible, une distance de 1m80 (6 pieds) entre eux et les personnes qui ne font pas partie de leur entourage familial direct.
- Conformément aux recommandations du CDC et aux décrets du Bureau de la Gouverneure, exigez que tous les membres du personnel, fournisseurs, et clients portent un masque.
 - Plus d'informations sur le port du masque sont disponibles auprès du CDC (voir : <u>utilisation du masque en tissu pour aider à ralentir la propagation du COVID-19</u>).
- Le nombre de personnes qui peuvent se réunir dans un espace commun ne doit pas dépasser la limite fixée par le décret de la Gouverneure
 - Les principaux moyens pour éviter la transmission de gouttelettes respiratoires entre individus sont la distanciation physique de 1m80 (6 pieds) et le port du masque. Si un espace intérieur ne peut pas accueillir le nombre limite admissible de personnes tout en se conformant à l'exigence d'une distance de 1m80 (6

pieds), le nombre de personnes doit être limité pour permettre de se conformer aux exigences de distanciation.

Personnel

- Les employés doivent déterminer s'ils peuvent travailler en sécurité dans le cas où ils se trouvent dans une des catégories ci-dessous. De même, les superviseurs doivent discuter des risques potentiels pour les personnes suivantes :
 - o personnes âgées de plus de 65 ans
 - personnes qui vivent dans une maison de repos ou dans un établissement de soins de longue durée
 - personnes de tout âge qui ont un problème de santé, en particulier si celui-ci n'est pas bien contrôlé, notamment :
 - les personnes atteintes de maladie pulmonaire chronique ou d'asthme modéré à grave
 - les personnes atteintes de graves problèmes cardiaques
 - les personnes immunodéprimées : de nombreuses situations médicales peuvent entraîner un déficit immunitaire, notamment le traitement du cancer, le tabagisme, la transplantation de moelle osseuse ou d'organes, les troubles immunitaires, le VIH ou SIDA mal contrôlé et l'utilisation prolongée de corticostéroïdes et d'autres médicaments affaiblissant le système immunitaire
 - les personnes obèses (indice de masse corporelle [IMC] de 40 ou plus)
 - les personnes atteintes de diabète
 - les personnes atteintes d'insuffisance rénale chronique et traitées par dialyse
 - les personnes atteintes d'une maladie du foie
- Les employés doivent rester à la maison s'ils sont malades. Les superviseurs doivent demander à tous les travailleurs de se soumettre à un auto-dépistage des symptômes du COVID-19 en utilisant l'une des deux approches suivantes :
 - L'utilisation d'un formulaire d'auto-évaluation électronique ou par le biais d'une application en ligne, comme le Coronavirus Self-Checker, disponible sur la page d'accueil de l'Agence fédérale du <u>CDC</u>.
 - o Une auto-évaluation à l'aide des questions ci-dessous :
 - Vous sentez-vous malade ou prenez-vous soin d'une personne malade ?
 - Au cours des deux dernières semaines, avez-vous été exposé(e) à une personne dont le test COVID-19 s'est révélé positif?
- Adaptez les séances de formations pour limiter le nombre de personnes présentes, et maintenez une distanciation physique de 1m80 (6 pieds). Si possible, prévoyez des formations virtuelles, par vidéo ou audio.
- Assurez au personnel une formation concernant :
 - o les règles d'hygiène des mains
 - o les recommandations et les exigences en matière de distanciation physique
 - o la surveillance de leur santé
 - le port, l'enlèvement et l'élimination appropriés des équipements de protection individuels
 - le lavage des masques en tissu et des uniformes : <u>Nettoyer et désinfecter votre</u> entreprise, comment désinfecter : <u>lessive</u> (CDC)

- les protocoles de nettoyage, notamment sur l'utilisation des produits de nettoyage de façon sûre et efficace <u>Conseils pour le nettoyage et la désinfection</u> des espaces publics, lieux de travail, commerces, écoles et domicile (CDC)
- Envisagez de proposer à votre personnel une formation en gestion de conflits.

Considérations à prendre en compte concernant le bâtiment

- Prenez des mesures pour améliorer la ventilation du bâtiment.
 - Augmentez le pourcentage d'air extérieur (par exemple, en utilisant le mode économiseur du système de chauffage, ventilation et climatisation) éventuellement jusqu'à 100 % (veuillez d'abord vérifier les capacités du système à contrôler la température et l'humidité ainsi que sa compatibilité avec la qualité de l'air extérieur et intérieur).
 - Dans la mesure du possible, augmentez le débit d'air total dans les espaces occupés.
 - Désactivez les commandes de ventilation à la demande (VAD) qui réduisent l'apport d'air en fonction de la température ou de l'occupation de la pièce.
 - Envisagez d'utiliser une ventilation naturelle (par exemple en ouvrant les fenêtres, si c'est possible et sans danger) pour augmenter la proportion d'air extérieur par rapport à l'air intérieur, lorsque les conditions climatiques et les exigences du bâtiment le permettent.
- Prenez des mesures pour vous assurer que tous les dispositifs d'eau (par exemple, les fontaines d'eau potable) peuvent être utilisés en toute sécurité après un arrêt prolongé des installations afin de réduire le plus possible le risque de maladie du légionnaire (ou légionellose) et autres maladies associées à l'eau.
 - Envisagez de restreindre l'utilisation des fontaines à eau au remplissage de récipient uniquement, avec instruction de se laver ou de se désinfecter les mains après utilisation.

Services aux clients

Cette liste de contrôle ne s'applique que pour les services de coiffure

- Rendez-vous
 - Fixez les rendez-vous avec un intervalle de temps suffisant entre chaque rendezvous pour réduire le nombre de clients dans le salon en même temps et pour laisser suffisamment de temps entre deux clients pour nettoyer et désinfecter correctement.
 - Il en va de la responsabilité de l'employeur de laisser suffisamment de temps à ses employés pour désinfecter correctement sans qu'il y ait de répercussions.
- Signalétique
 - Placez des affiches indiquant que les services ne seront pas offerts à, ou donnés par, une personne qui présente des signes du virus COVID-19.
- Posez les questions suivantes à chaque client(e), à l'avance lorsqu'il demande un rendez-vous et, de nouveau, lorsqu'il/elle entre dans le salon :
 - o Avez-vous eu de la toux ou mal à la gorge ?
 - Avez-vous eu de la fièvre ou vous sentez-vous fiévreux ?
 - Souffrez-vous d'essoufflement ?
 - Souffrez-vous d'une perte du goût ou de l'odorat ?

- Avez-vous été en contact avec une personne qui a présenté ces symptômes au cours des 14 derniers jours ?
- Vivez-vous avec quelqu'un qui est malade ou en quarantaine ?
- Êtes-vous sorti de l'État au cours des 14 derniers jours ?
- Limitez le nombre de personnes dans l'établissement
 - Acceptez uniquement les clients sur rendez-vous
 - o Fixez les rendez-vous uniquement par téléphone ou en ligne
 - Maintenez la distanciation physique dans les zones d'attente ou envisagez de fermer celles-ci totalement.
 - Demandez aux clients d'attendre à l'extérieur dans leur véhicule, ou si ce n'est pas possible, à l'entrée de l'entreprise en gardant une distance de 1m80 (6 pieds) entre les clients jusqu'à leur rendez-vous.
- Maintenez la distanciation physique à tout moment.
- Dans le salon, les personnes doivent garder une distance d'au moins 1m80 (6 pieds), sauf lorsque le personnel s'occupe du client.
- Envisagez d'augmenter les espaces entre les postes de travail, d'installer des écrans de séparation et/ou de travailler en alternance.
- Pour l'instant, arrêtez les massages des mains, tête, cou et épaules.

Équipement, fournitures et vêtements de protection individuelle (pour les personnes en service)

- Portez un masque professionnel, pas un couvre-visage
 - Les travailleurs, y compris les propriétaires qui travaillent dans le salon, doivent porter un masque à tout moment (tant qu'il n'y a pas de pénurie de masques pour les soignants).
 - Fournissez aux employés les dernières informations disponibles sur le COVID, ainsi qu'une formation sur le port, le retrait et l'élimination des équipements de protection individuelle tels que les gants et les masques.
 - Exigez des clients qu'ils portent un masque à tout moment (tant qu'il n'y a pas de pénurie de masques pour les soignants). Envisagez de fournir des protections aux clients, en particulier des masques avec des élastiques retenus par les oreilles.
- Visières (face shields)
 - Dans la mesure du possible, le personnel doit porter des visières lorsqu'ils s'occupent des clients. Si des visières ne sont pas disponibles, utilisez des lunettes de protection, ou, si vous n'en avez pas, des lunettes de vue.
- Capes
 - Donnez à chaque client(e) une cape propre.
 - Les capes utilisées doivent être lavées entre chaque client, sinon, envisagez d'utiliser des capes jetables, et jetez-les après utilisation.
- Coussins de cou
 - Pendant le service, placez un coussin de cou ou une serviette propre entre le cou du/de la client(e) et la cape.
- Équipement de protection individuelle
 - Nettoyez et désinfectez les articles réutilisables ou jetez-les dans une poubelle fermée.

 Conformément au chapitre 26 de la réglementation des salons de coiffure et de beauté, tous les outils, instruments et équipements doivent être nettoyés et désinfectés selon les normes requises.

Nettoyage et désinfection

- Entre deux clients, lavez-vous les mains à l'eau chaude savonneuse pendant au moins 20 secondes.
- Assurez-vous qu'il y ait du savon et des serviettes en papier à tous les lavabos.
- Chaque salon doit être totalement nettoyé et désinfecté avant la réouverture, et ensuite tous les jours.
- Désinfectez toutes les surfaces, outils, instruments, équipements et linges, même si cela avait été fait juste avant la fermeture du salon.
- Le désinfectant utilisé pour l'immersion des outils doit être préparé quotidiennement et remplacé s'il y a contamination pendant la journée.
- Le désinfectant n'agit que sur une surface propre. Il faut donc nettoyer toutes les surfaces et tous les outils avec de l'eau chaude savonneuse, des lingettes de type « Ship-Shape » ou des lingettes nettoyantes. Si vous utilisez des lingettes, veillez à appliquer sur toute la surface avant de la désinfecter.
- Le temps de contact est la durée pendant laquelle le désinfectant est visiblement mouillé sur la surface, ce qui lui permet de détruire les agents pathogènes.
- Le temps de contact normal pour l'immersion ou la vaporisation est de 10 minutes : pour les lingettes désinfectantes il est de 2 à 4 minutes.
- Respectez le temps de contact indiqué sur l'étiquette pour permettre au désinfectant d'agir correctement.
- Changez tous les jours les désinfectants utilisés pour l'immersion, ou plus souvent s'il y a contamination (par exemple, si vous trouvez des cheveux ou des résidus qui flottent dans la solution ou si celle-ci est trouble).
- La désinfection concerne les surfaces dures non poreuses, le verre, le métal et le plastique.
- Les surfaces poreuses ou molles ne peuvent pas être désinfectées et ne peuvent être utilisées qu'une seule fois, puis jetées (par exemple, les limes à ongles, ou autres accessoires de manucure).
- Laver tout le linge, les serviettes, tissus et blouses dans de l'eau chaude savonneuse, séchez-les complètement à la température la plus élevée autorisée et rangez-les dans une armoire fermée. Rangez tout le linge usagé ou sale dans un contenant qui se ferme hermétiquement.
- Fournissez des lingettes désinfectantes Barbicide® ou celles recommandées par l'EPA (l'Agence de protection de l'environnement), des contenants de désinfectant liquide et du concentré Barbicide® ou un désinfectant recommandé par l'EPA pour désinfecter les instruments techniques et les zones de travail.

Zones d'accueil

- Enlevez toutes les stations de restauration en libre-service.
- Enlevez tous les objets inutiles tels que magazines, journaux, dépliants listant les services et tout autre produit en papier et décorations inutiles. Essuyez les chaises et les tables. Les chaises en tissu étant difficiles à nettoyer, envisagez de les recouvrir de plastique.

- Essuyez le bureau d'accueil avec un désinfectant. Envisagez de ne plus utiliser de carnets ou de cartes de rendez-vous, mais de les remplacer par des options électroniques.
- Les employés doivent se laver les mains fréquemment après avoir utilisé le téléphone, l'ordinateur, la caisse enregistreuse et les terminaux de paiement par carte de crédit. Essuyez ces surfaces entre deux utilisations. Des protections plastiques sur les claviers et autres appareils fréquemment touchés peuvent faciliter le nettoyage.
- Nettoyez et désinfectez tous les espaces de vente tous les jours, y compris les produits.
 Placez un panneau interdisant aux clients de se servir eux-mêmes dans la zone de vente mais plutôt de demander de l'aide. Enlevez et jetez tous les produits offerts à l'essai.
- Nettoyez et essuyez les poignées des portes et autres surfaces régulièrement touchées par les clients et le personnel à l'aide de lingettes désinfectantes.
- Fournissez un gel désinfectant pour les mains et des mouchoirs en papier au personnel et aux clients, ainsi qu'une poubelle où les jeter.
- Envisagez de placer des autocollants et une signalétique au sol pour rappeler aux personnes de maintenir une distance de 1m80 (6 pieds).
- Placez une signalétique visible et adaptée pour communiquer aux clients les procédures de désinfection mises en place.

Paiements

- Limitez les paiements en argent liquide et les reçus papier. Encouragez les paiements sans contact (par exemple, les paiements en ligne et par téléphone, les cartes de crédit et de débit RFID, Apple Pay et Google Pay, etc.)
- Après avoir manipulé de l'argent liquide, lavez-vous les mains ou utilisez un gel à base d'alcool pour les mains (au moins 60 % d'alcool).
- Dans la mesure du possible, les lecteurs de cartes de paiement doivent être placés devant des barrières physiques, pour que les clients puissent glisser leur carte et saisir leur code. Les lecteurs de carte et les claviers doivent être nettoyés et désinfectés souvent. Du gel désinfectant pour les mains doit être mis à la disposition des clients avant et après leur paiement.

Toilettes

- Nettoyez et désinfectez TOUTES les surfaces des toilettes, y compris les sols, les lavabos et les cuvettes des WC.
- Placez une poubelle près de la porte. Enlevez tout ce qui n'a pas d'utilité dans les toilettes.
- Placez des affiches concernant le lavage des mains dans les toilettes, tant pour le personnel que pour les clients.

Postes de travail

- Bacs à shampoing
 - Nettoyez et désinfectez tous les bacs, tuyaux, embouts pulvérisateurs, poignées de mitigeur, fauteuils pour le shampoing, et accoudoirs. Essuyez tous les produits stockés derrière les fauteuils. Jetez et remplacez tous les produits qui n'ont pas été conservés dans un contenant fermé.

- Si possible, enveloppez les bacs de shampoing de film plastique que vous jetez après chaque client, ou recouvrez la zone du bac où le/la client(e) repose son cou avec une serviette propre ou un plastique jetable. Si vous utilisez une serviette, placez-la immédiatement dans le contenant à serviettes sales ou jetez le plastique.
- Envisagez de demander aux clients de se laver les cheveux avant d'arriver au salon.
- Limitez autant que possible les contacts directs en face à face avec les clients.
 Des visières doivent être portées tout au long du shampoing.
- Placez une serviette propre sur le visage de votre client(e) pendant qu'il/elle est au bac à shampoing. C'est un bon moyen de protéger la bouche, le nez et les yeux. Limitez autant que possible le contact direct et rapproché avec les clients.
- Les capes, serviettes et blouses lavées doivent être rangées dans des armoires ou contenants couverts ou fermés.

Postes de travail

- Nettoyez et désinfectez toutes les surfaces de travail ainsi que l'intérieur des compartiments ouverts.
- Nettoyez et désinfectez les fauteuils, appuie-tête et accoudoirs (les produits désinfectants agressifs peuvent endommager les fauteuils en cuir, et les fauteuils en tissu sont difficiles à désinfecter correctement, par conséquent il faut utiliser des revêtements en plastique).
- Essuyez les fauteuils et les appuie-têtes entre deux passages de clients.
 Envisagez des revêtements de fauteuils jetables.
- Nettoyez et désinfectez tous les outils, instruments et articles réutilisables et rangez-les dans un contenant fermé hermétiquement.
- Nettoyez et désinfectez tous les appareils, ciseaux, tondeuses, accessoires, rouleaux, peignes, brosses, chariots, et tout autre article utilisé dans le cadre du service au client.
- Nettoyez et désinfectez les paniers à linge et poubelles tous les jours, et n'utilisez que des contenants fermés qui disposent de doublures jetables.
- Prévoyez un gel désinfectant pour les mains partout dans le salon pour le personnel et les clients.
- Envisagez la mise en place de barrières entre les postes de travail.

Formulaire pour la prévention du COVID-19

Pour ouvrir, les entreprises doivent s'engager à respecter les conditions de ces listes de contrôle en <u>remplissant ce bref formulaire en ligne</u>. Veuillez noter que les organisations religieuses et les prestataires de soins de santé agréés ne sont pas tenus d'utiliser ce formulaire.

Si vous avez des questions, veuillez nous contacter à l'adresse suivante business.answers@maine.gov ou nous téléphoner au 1-800-872-3838.